

Introduction

Avec la prise du pouvoir d'Hitler le 30 janvier 1933, le « monde » allait bientôt changer radicalement, non seulement pour les vainqueurs des élections, mais aussi pour les opposants du régime national-socialiste. Si certains avaient l'impression que s'ouvrait une ère de « possibilités illimitées », pour d'autres, la peur allait rapidement devenir omniprésente, et même les faire trembler pour leur propre vie. La loi des pleins pouvoirs, entrée en vigueur dès le 24 mars 1933 (loi pour la suppression de la misère du Peuple et de l'Etat) permit très tôt aux membres du NSDAP (Parti ouvrier allemand national-socialiste) – en évinçant le Reichstag, c.-à-d. le Parlement de l'Allemagne impériale – de créer une condition essentielle pour s'emparer du pouvoir absolu dans l'Etat¹.

Avec l'habilitation du Gouvernement du Reich à voter des lois sans délibération, ni adoption par le Parlement, une base fondamentale de la démocratie fut abolie, à savoir la séparation du législatif et de l'exécutif dans l'Etat². L'absence de séparation entre ces deux pouvoirs permit, moins de six mois plus tard, l'entrée en vigueur de lois, telles celle « contre la formation de nouveaux partis » et la loi dite « de prévention de la descendance héréditairement tarée » (toutes deux émises le 14 juillet 1933). Celles-ci n'allèrent pas tarder à établir une démarcation – dans un premier temps, uniquement au sein du Peuple allemand – entre persécuteurs et persécutés.

Ces lois ainsi que d'autres décrets – celui promulgué suite à l'incendie du Reichstag par ex. – formèrent dès lors la base nécessaire à la mise en place de la dictature national-socialiste en Allemagne, et ce, pour une durée de 12 ans³. Dès 1933, à la lumière des théories idéologiques formulées sans équivoque bien avant cette date, il était déjà possible de percevoir certains signes précurseurs de

la tragédie qui se préparait. De nos jours, on a peine à imaginer que, si peu de temps après son arrivée au pouvoir, Hitler ait su imposer la conviction que l'Etat populaire devait faire tout ce qui est en son pouvoir « pour déclarer inapte à la procréation ce qui, d'une façon ou d'une autre, était visiblement malade et atteint d'un mal héréditaire (et ainsi donc susceptible de le transmettre), et pour mettre en pratique les mesures adéquates »⁴. Le fait qu'une loi concernant la progéniture héréditairement morbide ait pu entrer en vigueur est tout aussi inconcevable.

Même si encore au milieu des années 30, une grande partie de la population ne croyait ou ne voulait toujours pas croire au drame qui allait se dérouler, nombreux étaient ceux qui, d'une façon ou d'une autre, avaient entendu parler de l'ouverture de camps spéciaux, dans lesquels les nazis internaient les citoyens indésirables. Il s'agissait, entre autres, de lieux de détention comme le camp de Börgermoor (déjà décrit en 1935⁵), des camps de concentration instaurés avant la guerre et encore souvent méconnus aujourd'hui, tels Oranienburg, Sachsenburg et Lichtenburg, ainsi que des grands camps qui virent le jour assez tôt et dont l'importance redoubla pendant la guerre (par ex. Dachau et Buchenwald).

L'efficacité des nouvelles lois fit croître le cercle d'individus déchus de leurs droits au même rythme que le nombre de personnes privées de liberté. Mis à part quelques fluctuations – par ex. la grande vague d'arrestations ayant eu lieu immédiatement après la « Nuit de cristal » du 9/10 novembre 1938 et les remises en liberté dans les mois et semaines qui suivirent – cette tendance se renforça pendant toute la période de la persécution. Jusqu'à la fin de la dictature nazie, des personnes de nationalités les plus diverses allaient être touchées par ces mesures. Dès le début, les détenteurs du pouvoir s'efforcèrent de consigner les faits avec un grand souci

d'exactitude. Ils poursuivirent cette pratique jusqu'à une époque où il devenait difficile de se procurer du papier ou alors seulement du papier de mauvaise qualité. Une grande partie de ces documents précieux fut détruite par faits de guerre ou à la fin des hostilités sur ordre des dirigeants allemands. Toutefois, grâce à cette volonté d'enregistrer avec minutie toutes les étapes de la persécution, le Service International de Recherches dispose aujourd'hui d'une importante partie de cette documentation. Les explications qui suivent tentent de démontrer l'utilité de ces documents pour les anciens persécutés au fil des années, ainsi que les problèmes posés par leur conservation physique et les efforts devant permettre un meilleur accès à ces « masses de papier ».